



Décès d un frère célibataire /credits conso

Par **whisky**, le **18/04/2013** à **13:30**

bonjour...

mon frère , célibataire et sans enfants est décédé..il avait contracté 2 crédits à la conso.mes parents ont fait parvenir les actes de décès , mais les prêteurs leur demandent les offres de prêts signées par mon frère..le problème est que l'on ne retrouve rien dans ses papiers.les échéances de 2 jours après sa mort ont été honorées , et apparemment , il n'y a pas d arriérés..

j ai 2 questions : qui doit s'occuper de ça maintenant ? mes parents ou un notaire ?
Que pouvons nous faire si l'on ne retrouve pas ces fichus documents?

merci